

ISV5 : Organismes nuisibles réglementés et détectés en Belgique

Description : Le pourcentage d'organismes nuisibles réglementés pour lesquels au moins un échantillon est positif par an en Belgique par rapport au nombre total d'organismes nuisibles réglementés.

Résultats :

Année	Nombre d'organismes nuisibles différents détectés	% par rapport au nombre total d'organismes nuisibles réglementés	Limite
2010	15	6,64 %	Non applicable
2009	15	6,64 %	Non applicable
2008	14	6,39 %	Non applicable
2007	12	5,45 %	Non applicable

Calcul de l'indicateur : Par rapport à 2009, il y a eu en 2010 un statu quo. Par rapport à 2008, il y a eu en 2009 une augmentation de 3,91 %. Par rapport à 2007, il y a eu en 2008 une augmentation de 17,25 %.

Interprétation : Cet indicateur indique dans quelle mesure les végétaux et produits végétaux sont soumis à la pression des organismes nuisibles de quarantaine. A une hausse de cet indicateur est également associée une détérioration de la situation phytosanitaire en Belgique.

Partie de la chaîne à laquelle se rapporte l'indicateur : Fournisseurs de la production primaire, production primaire végétale, négoce des végétaux et produits végétaux (y compris import/export), multiplication des végétaux, espaces verts et forêts.

Type de végétal ou de produit végétal : Tous les végétaux et produits végétaux.

Catégorie : Développement de l'autocontrôle et Contrôle.

Justification du choix de l'indicateur : La présence sur le territoire belge d'organismes nuisibles de quarantaine pourrait être extrêmement préjudiciable, économiquement parlant, aux productions de végétaux et produits végétaux et au commerce international. Il est dès lors primordial de suivre attentivement ce paramètre et d'éventuellement prendre les mesures de lutte nécessaires, dans le but de maintenir/améliorer la situation phytosanitaire.

Informations supplémentaires : -**Cadre légal :**

1. Arrêté royal du 10/08/2005 relatif à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux.

L'indicateur répond-il aux critères identifiés ? :

- Mesurable (disposer de données quantitatives)
- Indépendant (pas de recoupement entre indicateurs)
- Fiable (sensibilité aux biais)
- Disponibilité des informations dans des rapports ou documents existants
- Pertinent pour la situation sanitaire des productions végétales
- Interprétation claire
- Durable
- L'ensemble des indicateurs doit être représentatif de la chaîne de production des végétaux et produits végétaux

Remarques : Ne sont pas compris dans cet indicateur, les organismes nuisibles réglementés qui sont détectés lors des contrôles phytosanitaires à l'importation.

Dans cet indicateur ne sont pas repris non plus les organismes nuisibles qui sont exclusivement réglementés pour des zones protégées en UE (c'est-à-dire uniquement ceux qui sont repris dans les parties B de l'arrêté royal du 10/08/2005, et pas dans les autres parties ou rubriques).

Les organismes nuisibles de l'arrêté royal du 19/11/1987 pour lesquels aucune politique de lutte active n'est menée ne sont également pas repris.

Commentaire sur les résultats : En 2010, 15 espèces différentes d'organismes nuisibles ont été détectées au moins 1 fois sur le territoire belge (nouveaux par rapport à 2009 : *Oligonychus perditus*, *Clavibacter michiganensis* ssp. *michiganensis*, *Xanthomonas fragariae*, *Chrysanthemum stunt viroid*, *Tomato spotted wilt virus*) sur un total de 226 espèces réglementées.

En 2009, 15 espèces différentes d'organismes nuisibles ont été détectées au moins 1 fois sur le territoire belge (nouveaux par rapport à 2008 : *Liriomyza trifolii*, *Ditylenchus dipsaci*, *Clavibacter michiganensis* ssp. *sepedonicus*, *Ralstonia solanacearum*, *Apple proliferation mycoplasma*) sur un

total de 226 espèces réglementées.

En 2008, 14 espèces différentes d'organismes nuisibles ont été détectées au moins 1 fois sur le territoire belge (nouveaux par rapport à 2007 : *Anoplophora glabripennis*, *Puccinia horiana*, *Chrysanthemum stunt viroid*) sur un total de 219 espèces réglementées.

En 2007, 12 espèces différentes d'organismes nuisibles ont été détectées au moins 1 fois sur le territoire belge sur un total de 220 espèces réglementées.